

Nouveau concours Programme d'appui aux initiatives interfacultaires en enseignement Projets du Laboratoire d'innovation

Le [Laboratoire d'innovation](#), c'est l'animation de quatre grands projets aux thématiques transversales, visant à susciter des rencontres interdisciplinaires inédites et à créer un effet synergique exponentiel, tant en recherche qu'en enseignement, permettant de proposer des perspectives originales et fécondes pour répondre aux enjeux de la société actuelle.

Les quatre grands projets en cours sont :

1. [Des données à l'action en santé](#)
Développer les occasions de recherche, de formation et de transfert des connaissances à la frontière de la santé et des approches algorithmiques massives.
2. [Comprendre et créer, créer pour comprendre](#)
Soutenir le rapport université/communauté et l'*empowerment* des individus et des collectivités par le biais du dialogue, de la co-création et de la recherche-crédation.
3. [Construire l'avenir durablement](#)
Innover en recherche et en formation afin d'outiller citoyens et décideurs à faire face de manière durable aux défis socio-environnementaux et humanitaires actuels.
4. [La vie repensée](#)
Encourager les nouveaux paradigmes de recherche et de formation en considérant le cycle du vivant dans son ensemble et en tenant compte des extrêmes de la vie.

Le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études et le Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation se sont dotés d'un programme de financement pour encourager des initiatives interfacultaires en enseignement en lien avec les objectifs de ces quatre grands projets transversaux.

Objectifs du programme d'appui

1. Soutenir le développement de nouvelles initiatives innovantes et interdisciplinaires en enseignement ;
2. Favoriser les collaborations interfacultaires ;
3. Créer des occasions de regards croisés pour une meilleure compréhension des enjeux étudiés ;
4. Offrir aux étudiants un contexte de formation où ils pourront travailler en interdisciplinarité;
5. Favoriser les collaborations avec nos écoles affiliées¹ et avec des partenaires.

¹ Les écoles affiliées sont HEC Montréal et Polytechnique Montréal.

Critères de l'initiative d'enseignement et d'admissibilité

- Prendre la forme de nouveaux cours crédités (en présentiel, en ligne, hybrides, etc.), d'écoles d'été ou d'ateliers collaboratifs intensifs crédités (à l'intérieur d'un programme ou hors programme), d'un développement d'un nouveau programme interfacultaire ou toute autre proposition d'activité d'enseignement pertinente ;
- Porter sur au moins l'un des thèmes de l'un des quatre projets du [Laboratoire d'innovation](#) ;
- Impliquer des membres d'au moins deux facultés; l'équipe pédagogique doit être composée d'au minimum deux professeurs réguliers de facultés différentes² ;
- S'adresser aux étudiants de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle ;
- Se réaliser entre le 1^{er} mai 2019 et le 30 avril 2020, ou dans le cas de projets liés à des programmes être présenté dans les instances appropriées.

Note importante : Si un projet a été proposé dans le cadre du concours *Programme d'appui aux initiatives interfacultaires en enseignement- Projet Comprendre et créer, créer pour comprendre*, il ne peut être éligible à celui-ci.

Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées par un comité de pairs interfacultaire composé de professeurs de l'UdeM. Les membres du comité évalueront en fonction des critères suivants :

- Présence de toutes les informations et pièces attendues dans le dossier de présentation du projet ;
- Respect des critères d'admissibilité ;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs du programme d'appui ;
- Démonstration du niveau d'intégration d'au moins un thème d'un des quatre projets transversaux du Laboratoire d'innovation ;
- Démonstration du degré d'interdisciplinarité du contenu pédagogique de l'initiative;
- Pertinence pédagogique de l'initiative et portée des retombées ;
- Implication d'un membre d'une des écoles affiliées à l'UdeM ou d'un partenaire, un atout.

Critères de financement³

- Les initiatives sélectionnées pourront obtenir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 25 000 \$ (ou exceptionnellement, pour un projet de grande envergure, jusqu'à 50 000 \$) ;
- L'appui financier est non renouvelable ;
- Les dépenses admissibles incluent les frais reliés à la préparation et à la prestation de l'initiative:
 - Les ressources humaines (chargé de cours, auxiliaire d'enseignement, assistant technique, conférencier, artiste, coordonnateur, professionnel externe, etc.)

² Les projets interfacultaires seront priorisés. Exceptionnellement, des professeurs de deux départements/écoles distincts d'une même faculté, oeuvrant dans des secteurs disciplinaires différents, pourraient être acceptés avec justificatif pertinent.

³ Si la proposition a une composante internationale, du financement complémentaire pourrait être possible auprès de la [Direction des affaires internationales](#) (DAI). Les facultés sont responsables des démarches le cas échéant.

- Le matériel et l'équipement nécessaire à la formation
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de séjour
- Les frais de promotion de l'activité s'il y a lieu
- Les dépenses non admissibles sont :
 - Le personnel régulier
 - L'équipement informatique

Veillez noter tout que solde restant sera récupéré.

Bilan

Au terme du projet, les porteurs de dossier ayant obtenu un appui financier devront soumettre les documents suivants :

1. Un bilan de l'initiative (1 à 2 pages), avec le cas échéant des éléments visuels (photos, vidéos, etc.)
2. Un rapport financier

Transmission des propositions

Pour soumettre un projet, veuillez compléter le formulaire ci-joint, fournir les pièces demandées et acheminer le tout à l'adresse suivante : laboratoire-innovation@umontreal.ca.

Pour toute demande d'information sur ce concours, veuillez contacter : Diane Raymond (diane.h.raymond@umontreal.ca).

Dates importantes

| | |
|---|---|
| 25 janvier 2019 | Date limite de dépôt des demandes |
| 8 février 2019 | Annonce des résultats |
| Entre le 1 ^{er} mai 2019 et le 30 avril 2020 | Mise en œuvre de l'initiative ou présentation dans les instances le cas échéant |
| 1 mois après l'activité | Remise du bilan |